

## CONDITIONS GENERALES

### **APPLICATION DES CONDITIONS GENERALES :**

Travaux de réparation : toute intervention comprend les déplacements nécessaires à la fourniture, la pose et les finitions.  
La commande de produits et services soumis sur un devis emporte votre acceptation pleine et entière des présentes conditions générales dont vous reconnaissez avoir pris connaissance préalablement à votre commande.

### **DELAI D'EXECUTION :**

Les travaux seront réalisés dans un délai maximum de 12 mois. Le délai d'exécution est prolongé, le cas échéant, à raison des avenants au marché ou de la durée des retards dus au client. Le délai d'exécution est également prolongé en cas de force majeure, d'intempéries, de grève générale de la profession, à l'exception des jours de grève propres à l'entreprise en particulier. Un délai de fin de travaux est émis à titre indicatif, il pourra être modifié.

### **MODIFICATIONS DU MARCHE :**

Toutes les modifications apportées au marché feront l'objet d'avenants chiffrés conclus entre l'entreprise et le client.

### **RESERVE PARTICULIERE LIMITE DE PRESTATIONS :**

Notre descriptif fixe la PORTEE et les LIMITES quantitatives et qualitatives de nos fournitures et prestations.

### **RESERVE PARTICULIERE LIMITE D'INVESTIGATION, D'ETUDE ET D'ANALYSE :**

Le chiffrage estimatif ne peut être réalisé qu'avec les éléments visibles et mis à disposition lors de l'étude.

### **RESERVE PARTICULIERE RESEAUX SOUTERRAINS :**

En cas d'incident lors des terrassements notre responsabilité ne peut être engagée que si nous disposons d'un plan des réseaux à jour et si les différentes conduites et ouvrages souterrains sont repérés par un grillage avertisseur implanté suivant les prescriptions du DTU.

### **RESERVE PARTICULIERE DALLAGES ET OUVRAGE BETON :**

Rappel : La durée de prise du béton est de 28 jours. Toute utilisation des ouvrages avant leur durée de prise minimale ne peut être réalisée que sous réserves et la responsabilité de l'utilisateur.

### **PRIX ET CONDITIONS DE PAIEMENT :**

Devis :

Les conditions de prix s'entendent pour une durée de 2 mois du jour d'émission, au-delà les prix pourront être soumis à révision par application de la formule telle définie aux présentes, et sous réserves d'obligations et législations relatives aux travaux ou réparations. Un prix s'entend unique à chaque ouvrage et/ou tâche d'un chantier et ne peut être une base de calcul pour toute autre ouvrage et/ou tâche semblant similaire d'un devis à un autre.

### **FACTURATION :**

Le montant du prix global de nos interventions est payable à SARL Loïc FLACASSIER, 30 % d'acompte à la commande, le solde à réception des travaux. Toute autre condition de paiement sera négociée avant la commande.

### **REVISION DES PRIX :**

Le prix des fournitures sera revu à chaque augmentation de nos fournisseurs.  
Tout retard de paiement entraînera des pénalités de retard calculées selon les taux légaux en vigueur.

### **RETENUE DE GARANTIE :**

L'application d'une retenue de garantie doit être stipulée lors de la passation de la commande. Elle donnera lieu à la production d'une caution bancaire. Aucune retenue de paiement ne peut être opérée sous le motif de retenue de garantie.

### **DONNEES CONTRACTUELLES :**

Les illustrations, photographies et schémas figurant dans ce document ne sont pas contractuels.

### **DECLARATION DE TRAVAUX ET PERMIS DE CONSTRUIRE :**

La responsabilité du dépôt de permis ou de l'autorisation de travaux auprès des autorités compétentes incombe au maître d'ouvrage.

### **COORDINATION SPS (Sécurité et Protection de la Santé) :**

La coordination SPS doit être organisée pour tout chantier de bâtiment ou de Génie-civil dans lequel seront amenés à intervenir plusieurs entreprises ou travailleurs indépendants – Sous traitants inclus – afin de prévenir les risques résultants de leurs interventions simultanées ou successives. Le déclenchement de la mission incombe au Maître d'ouvrage, pénalement responsable.

### **LIMITES DE RESPONSABILITE :**

La SARL Loïc FLACASSIER ne saurait être tenue pour responsable des manquements à des obligations qui ne relèvent pas de sa faute et/ou qui auraient pour cause des éléments qu'elle ne saurait maîtrisée. De même, la SARL Loïc FLACASSIER ne sera en aucun cas tenue responsable tant à l'égard de tiers, pour tout dommage indirect, tel que pertes d'exploitation, perte de clientèle, préjudice commercial, atteinte à l'image de marque, perte de transactions ou données et/ou de fichiers. La présente liste n'est pas exhaustive.

### **ASSURANCES :**

La SARL Loïc FLACASSIER a contracté toutes les assurances utiles et nécessaires afin de couvrir les risques pouvant découler de l'exécution des travaux.

### **LITIGES :**

« En cas de litige entre le professionnel et le consommateur, ceux-ci s'efforceront de trouver une solution amiable.

A défaut d'accord amiable, le consommateur a la possibilité de saisir gratuitement le médiateur de la consommation dont relève le professionnel, à savoir l'Association des Médiateurs Européens (AME CONSO), dans un délai d'un an à compter de la réclamation écrite adressée au professionnel.

La saisine du médiateur de la consommation devra s'effectuer :

- soit en complétant le formulaire prévu à cet effet sur le site internet de l'AME CONSO : [www.mediationconso-ame.com](http://www.mediationconso-ame.com) ;
- soit par courrier adressé à l'AME CONSO, 11 Place Dauphine – 75001 PARIS. »